

Faits saillants de la séance du 7 novembre

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand a tenu une séance ordinaire le lundi 7 novembre à 19 h 30 au centre civique Bernard-Gagnon, situé au 6, rue Bella-Vista.

Vous n'étiez pas présent ? La séance peut être écoutée en différé sur la chaîne YouTube de la Ville. Afin de faciliter le visionnement et favoriser l'accessibilité universelle, les sous-titres peuvent être activés dans la barre d'outils s'affichant au bas de la vidéo. [Écoutez dès maintenant...](#)

Voici un résumé des orientations adoptées pour le mieux-être de la population et le développement harmonieux de la ville.

La conseillère du district 4 et responsable des dossiers de développement durable et de finances, Kim Méthot, a été nommée mairesse suppléante pour une période de 4 mois, du 8 novembre au 6 mars prochain.

[En savoir plus sur le conseil municipal...](#)

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Réglementation

Le projet de règlement n° U-220-41, modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'autoriser les conteneurs maritimes pour certains usages spécifiques, a été présenté et adopté. Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 5 décembre prochain, à 19 h 15, à la salle du conseil du centre civique Bernard-Gagnon, afin d'expliquer le projet de règlement et entendre toute personne intéressée à se prononcer à ce sujet. L'avis public relatif à la tenue de cette assemblée sera publié sur le babillard de la mairie ainsi que sur le site Web municipal au cours des prochains jours.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Acquisitions, contrats et mandats

La Ville a octroyé un mandat d'un montant de 45 900 \$, avant taxes, à l'organisme Rues Principales afin de réaliser l'étude et la dynamisation du noyau villageois.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Suite à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un rouleau tandem, la Ville a octroyé le contrat à Toromont CAT (Québec) pour un montant de 61 511,63 \$, taxes incluses.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Afin d'assurer une sécurité optimale du réseau informatique de la Ville et de protéger les données d'accès de l'organisation, le conseil municipal a autorisé l'acquisition de deux pare-feux pour un montant de 12 579,20 \$, avant taxes. Cette somme inclut un plan de support et de maintenance valide pour une période de trois (3) ans.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Le contrat d'assurances pour dommages environnementaux sera renouvelé avec Sum assurances pour une période d'un an, du 1^{er} décembre 2022 au 1^{er} décembre 2023, avec une prime de 10 000 \$.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Aides financières, engagement et demandes particulières

Les membres du conseil municipal approuvent les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, prévoyant des dépenses de 10 599 995 \$ pour l'année financière 2023. La quote-part de la Ville équivaut à 2 137 531 \$, ce qui représente une hausse de 132 443 \$ (6,61 %) par rapport à l'année 2022. [Voir cet élément abordé en séance...](#)

Le conseil municipal a également adopté les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu pour l'année financière 2023, prévoyant des dépenses totales de 5 929 400 \$. La quote-part de la Ville équivaut à 945 239 \$.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Le maire Yves Lessard a profité de l'adoption des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu et de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu pour rappeler aux citoyens que le contexte financier marqué par une forte inflation vient impacter les dépenses de la Ville. Pensons à l'essence, aux matériaux inhérents aux projets de réfection, aux coûts d'assurances et à l'importante hausse des taux d'intérêt, entre autres. Tous ces éléments, combinés à la pénurie de main-d'œuvre et à la négociation de la nouvelle convention collective, exercent une pression supplémentaire sur les finances de la Ville.

La Ville est actuellement à préparer le budget 2023 et il est important de mentionner que les prévisions budgétaires des organismes externes sont prises en compte. Dans ce contexte, la Ville s'assurera de concentrer ses dépenses sur les projets et services essentiels au bien-être des citoyens.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Suite à la recommandation du Service de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que du comité de développement durable, relativement à la déclaration d'engagement Unis pour le climat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et le programme Partenaires dans la protection du

climat de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et de l'International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI), à la séance du 4 juillet dernier, les membres du conseil municipal ont voté et la résolution a été adoptée sur division afin d'adhérer à ces deux initiatives.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Madame Annie Lambert, membre citoyenne du comité consultatif de circulation depuis 2011, a été nommée à titre de présidente de celui-ci rétroactivement au 6 avril 2021, et ce, jusqu'au terme de son mandat, venant à échéance le 4 février 2023.

[En savoir plus sur les comités consultatifs...](#)

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Le conseil municipal a approuvé le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour le renouvellement de la reconnaissance *Municipalité amie des enfants* (MAE) de la Ville et a nommé monsieur Guy Lacroix, conseiller municipal du district 5 et responsable des dossiers relatifs à la famille, aux aînés et aux enfants, ainsi que madame Marie-Josée Marchand, coordonnatrice aux programmes de loisirs, responsables du dossier MAE.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Une contribution financière de 150 \$ sera versée à l'École de gymnastique les Dynamix afin d'assumer une partie des coûts liés à la participation de la Grandbasiloise Stella Rose Vidori, âgée de 13 ans, à la saison 2021-2022 ainsi qu'aux Championnats québécois STR et à la Coupe Québec.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

La Ville autorise le Club VTT Coureurs des Bois Rive-Sud inc. à circuler sur le rang des Trente, entre la montée Robert et le poste d'Hydro-Québec, à emprunter la traverse de la montée Robert, à la hauteur du chemin des Trente, et celle du chemin du Richelieu menant vers la descente de la rivière Richelieu, ainsi qu'à utiliser les cases de stationnement du parc Prudent-Robert non utilisées par Autobus Robert Ltée., pour la saison hivernale 2022-2023.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

La Ville autorise également le Club de Motoneige du Centre de la Montérégie inc. à emprunter la traverse de la montée Robert, à la hauteur du rang des Trente, pour la saison hivernale 2022-2023.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Le procès-verbal de cette assemblée publique sera disponible en ligne quelques jours après son adoption par le conseil municipal à la séance ordinaire du 5 décembre.